

**Séance du 5 juillet 2018****Délibération n° 2018-68**

L'an deux mil dix-huit, le 5 du mois de juillet à 20 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 26 juin 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Madame Josette BEAUBIER à Monsieur Olivier FILLIAT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Laetitia FREMONT, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

**Objet : Décision modificative n°1 du budget principal**

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU le budget primitif 2018 approuvé par délibération n°2018-26 du conseil communautaire du 5 avril 2018 ;

CONSIDERANT notamment la nécessité d'ajuster les crédits afin d'abonder les opérations 1604, 1806 et l'article 6542 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :** d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal telle qu'elle figure ci-dessous :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 1807 : Frais d'études	-35 000,00		
2041411 (204) - 1702 : Biens mobiliers, ma	15,00		
2041412 (204) - 1604 : Bâtiments et insta	5 500,00		
2051 (20) - 11001 : Concessions et droits s	500,00		
2135 (21) - 0303 : Instal géné., agencements, a	-18 000,00		
2145 (21) - 11001 : Const sur sol d'autrui-	-500,00		
2152 (21) - 1805 : Installations de voirie	-3 000,00		
2158 (21) - 1802 : Autres install., matériel e	-5 000,00		
21731 (21) - 1604 : Bâtiments publics	34 500,00		
21731 (21) - 1704 : Bâtiments publics	-15,00		
21731 (21) - 1806 : Bâtiments publics	45 000,00		
21731 (21) - 1808 : Bâtiments publics	-12 000,00		
2183 (21) - 08001 : Matériel de bureau et m	-3 000,00		
2183 (21) - 1805 : Matériel de bureau et ma	-10 000,00		
	<b>0,00</b>		

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6135 (611) : Locations mobilières	-10 000,00		
6542 (65) : Créances éeintes	10 000,00		
	<b>0,00</b>		

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

Fait et délibéré le 5 juillet 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.